sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 255 | Juillet-aout-septembre 2017 | 2,50 €

PREMIÈRE RENTRÉE POUR LE GOUVERNEMENT

mgen
MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE
MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI
CHOISI
MGEN
Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entourée : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.
mgen.fr
MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.
www.antigel.agency - 00209 - Photo © Getty Images , Granger Wootz. Document non contractuel.

sgen Cfdt: Profession ÉDUCATION
N° 255 | Juillet-aout-septembre 2017

4 ACTUALITÉ

Réforme du premier cycle universitaire
Les conditions d'un choix éclairé.

Cours préparatoires à 12 élèves en Rep+
Pour réduire les inégalités ?

« Le progrès en tête ! »
Grand rassemblement militant de la CFDT.

7 DOSSIER

Première rentrée scolaire pour le gouvernement
Le Sgen-CFDT analyse les mesures qui se mettent en place.

12 INFO PRO

Évaluation des personnels enseignants dans le supérieur
Un arrêté lacunaire.

13 NUMÉRIQUE

BYOD : l'École d'AVAN
Équipements numériques dans l'espace de travail.

14 SOCIÉTÉ

Éducation pour toutes et tous
Témoignage de Stéphane Granado, CPE qui accompagne des élèves de nationalité étrangère.

15 REPORTAGE

Le Sgen et la F3C chassent les stéréotypes
Rencontre-débat au Festival d'Avignon et entretien avec Jean-Claude Lallias.

CATHERINE NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

ÉDITO

Porter notre vision du progrès social

LE CONTEXTE DE LA RENTRÉE EST COMPLEXE. Comme souvent après des élections présidentielle et législative. Le leitmotiv gouvernemental du « en même temps » résiste mal quand les orientations se dévoilent, quand les contraintes obligent à choisir.

Le gouvernement met en œuvre le programme présidentiel en le précisant tant il était flou. Des mesures sont annoncées et ne font l'objet que d'un dialogue social de pure forme. Il en va ainsi de la plupart des mesures de rentrée du ministre de l'Éducation nationale, déconstruisant des éléments de la Refondation. D'autres font l'objet de concertations poussées. Ce fut le cas pour les ordonnances sur le travail. Pour autant, les choix opérés par le gouvernement ne satisfont pas la CFDT, notamment en matière de démocratisation des entreprises et de sécurisation des parcours professionnels. Des décisions sont annoncées – cela a été le cas pour les emplois aidés – sans aucune information préalable des partenaires sociaux.

Entrée dans le premier cycle universitaire, baccalauréat, temps et espace de l'enfant au XXIe siècle, politique de santé et de prévention… autant de dossiers interministériels. Le Sgen-CFDT, parce qu'il est général, est bien structuré pour les suivre. Nous serons vigilants et exigeants. Nous ferons entendre nos attentes, nos propositions en matière de progrès social, et c'est libres et engagés, et dans l'intérêt des personnels, que nous apprécierons les propositions ou décisions du gouvernement.

4 septembre 2017

Ce magazine est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info
IMPRIM'VERT

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël.
SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE : Christophe Caulier, Aline Noël. **RÉDACTEURS :** Vincent Bernaud, Annie Catelas, Christophe Huguel, Adrien Ettwiller, Franck Loureiro, Aline Noël, Nathalie Noël, Catherine Nave-Bekhti, Élisabeth Ritzenthaler, Alexis Torchet, Guillaume Touzé, Florent Viguié.
IMPRESSION : ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert.
N° CPPAP : 1015 S 07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mèl : profession.education@sgen.cfdt.fr – www.sgen-cfdt.fr
PUBLICITÉ : IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33.
PHOTO DE COUVERTURE : ©Tomfry/fotolia.

La concertation va s'organiser en onze groupes de travail structurés en cinq grands chapitres...

Accès à l'enseignement supérieur	Ingénierie de l'offre de formation
Pédagogie renouvelée	Vie étudiante
Réflexions spécifiques	

Des outils d'aide à l'orientation existent déjà mais peinent à devenir opérants...

- L'accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique
  Circulaire n° 2010-013 du 29 janvier 2010
  http://urlz.fr/5Lno
- Le conseil d'orientation anticipé
  Circulaire n° 2011-1015 du 24 juin 2011
  http://urlz.fr/5Lot
- Les heures de vie de classe
  Circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015
  http://urlz.fr/5LoA

Réforme du premier cycle universitaire

Les conditions d'un choix éclairé

Par Franck Loureiro

Les concertations ont débuté le 11 septembre 2017. Les onze groupes de travail constitués se retrouveront durant six semaines, à raison d'une réunion hebdomadaire par groupe. Le Sgen et la CFDT participeront aux travaux des groupes pour y porter leurs revendications qui s'appuient sur les textes de congrès, et donc sur les valeurs de la CFDT : équité, émancipation, bienveillance, lutte contre les discriminations…

Ainsi le Sgen-CFDT réaffirme-t-il le droit de tout bachelier d'obtenir une inscription dans une filière post-bac de son choix – un choix qui doit être éclairé. L'élève doit connaitre les compétences qu'il a acquises et celles requises pour accéder à la formation souhaitée, et pour y réussir ! Si l'équipe pédagogique émet un avis défavorable, il doit être argumenté sur la base de la maitrise ou non des compétences. Qu'il soit lycéen ou étudiant, l'intéressé doit bénéficier d'un accompagnement de son établissement pour acquérir les compétences manquantes. Il incombe à l'État de permettre aux personnels chargés de l'orientation et de l'insertion, et aux enseignants (de lycée comme de l'enseignement supérieur) d'assumer dans de bonnes conditions ces missions de remédiation, d'accompagnement et d'aide au choix. Ils devront disposer de temps (décharge d'enseignement), être formés, et l'exercice de ces missions devra être valorisé (accès à la classe exceptionnelle).

Pour aller plus loin : https://huit.re/B-0E_-Uj

© Engin_Akyurt / Pixabay

Libertés au Venezuela

Le Sgen s'engage

La crise politique au Venezuela enfreint les libertés fondamentales. La fédération Sgen-CFDT, le Sgen-CFDT Lyon et l'union régionale interprofessionnelle Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la Chaire lyonnaise des droits de l'Homme, ont entamé le 25 aout une démarche de solidarité internationale : une délégation a présenté au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies une demande de protection internationale d'enseignants et éducateurs vénézuéliens persécutés pour leurs activités militantes en faveur de la démocratie – première étape d'un travail commun pour la défense effective des droits de l'Homme. • A. T.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen-cfdt.fr

Cours préparatoires à 12 élèves en Rep+

Pour réduire les inégalités ?

Par Annie Catelas

La rentrée scolaire 2017 doit mettre en place la mesure – non discutée et parachutée sans réflexion préalable dans les écoles – de réduire à douze le nombre d'élèves dans les classes de cours préparatoires situées en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (Rep+). Or, c'est à moyens constants que cette politique sera installée, car le choix a été fait de redéployer 2 500 postes d'enseignants, soit autant de moyens de remplacement et de postes affectés au dispositif « Plus de maitres que de classes » qui disparaissent…

Le Sgen-CFDT considère que les « CP à 12 » ne sauraient constituer la panacée pour remédier aux difficultés des publics scolarisés en éducation prioritaire. En effet, réduire les inégalités en matière d'apprentissages implique de s'ateler à des enjeux identifiés comme indispensables[1] tels qu'étendre la mixité sociale et scolaire, renforcer le partenariat avec les familles, favoriser l'innovation pédagogique... L'organisation des enseignements relève de la responsabilité des équipes, qu'il s'agisse de co-animation, d'échange de services, d'instauration de groupes ou d'ateliers. Laissons aux professionnels de terrain[2] décider collégialement des choix pédagogiques les plus adaptés à leurs élèves !

[1] *Cf.* Les rapports au Cese de Xavier Nau, « Les inégalités à l'école » (2011) ; de Jean-Paul Delahaye, « Grande pauvreté et réussite scolaire » (2015) et de Marie-Alteh Grard, « Une école de la réussite pour tous » (2015).
[2] *Cf.* p. 6, le colloque Sgen-CFDT sur les enjeux d'une direction d'école.

En bref

Contrats aidés : un désengagement catastrophique

Le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État aux personnes handicapées ont annoncé, le 26 aout 2017, que la totalité des contrats aidés (50 000) alloués à l'Éducation nationale serait dédiée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces contrats, en baisse de 17 880 par rapport au second semestre 2016, étaient jusqu'à présent dévolus à l'aide administrative à la direction des écoles et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le Sgen-CFDT a dénoncé la violence faite aux personnels sous contrat aidé qui voient remise en cause leur situation à quelques jours de la rentrée. Le Sgen-CFDT a rappelé sa revendication de titularisation sans concours des agents contractuels exerçant des missions de service public pérennes. • A. E.

Évaluation en CP et en 6e : une rentrée dirigée

Les évaluations nationales, élaborées sans aucune concertation, s'imposeront à tous les élèves de CP dès septembre, aux élèves de 6e en novembre. Le Sgen-CFDT s'interroge sur le discours officiel qui met en avant la confiance, l'autonomie accordée aux collègues, aux équipes de cycle concernant leurs choix pédagogiques. De plus, le ministère persiste à mélanger l'évaluation au service des apprentissages et l'évaluation au service du pilotage du système, qu'il soit de niveau local ou national. Qu'en est-il alors de l'évaluation positive, de la prise en compte du parcours de l'élève visant l'acquisition du socle commun ? • A. C.

Protection sociale complémentaire : trois organismes référencés

La MGEN était le seul organisme référencé en tant que complémentaire santé et prévoyance des agents. À l'issue d'une procédure d'appel d'offre, le ministère a fait le choix de trois opérateurs : MGEN, Axa-Intériale et CNP Assurances. Le Sgen-CFDT revendique, comme pour le privé, le financement de la protection sociale des agents à 50 % par l'employeur. • A. E.

Colloques Sgen-CFDT

©crystal / Pixabay

Gouvernance du premier degré

Le Sgen-CFDT vous invite à débattre de la « gouvernance du premier degré » au colloque organisé le 15 novembre 2017 (*cf.* agenda). Xavier Nau, enseignant et membre du Conseil économique, social et environnemental (Cése), ouvrira les débats. La présentation de l'état des lieux en France et en Europe sera assurée par Corinne Heckmann, chargée de mission à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Olivier Rey, membre de l'Institut français de l'éducation (IFE).
Trois tables rondes réuniront chercheurs et spécialistes autour des sujets suivants : Quelle autonomie pour une meilleure réussite des élèves ? En quoi l'établissement est-il source de réussite professionnelle individuelle et collective ? En quoi le partenariat éducatif est-il porteur de réussite pour les enfants et pour l'école ? • A. C.
Retrouvez l'intégralité du programme en ligne : https://www.sgen-cfdt.fr/actu/colloque-etablissement-1-degre/

Bac-3/bac+3

Après l'acquisition du socle commun, la fluidité du cycle d'études est bloquée par le baccalauréat, véritable barrière entre deux systèmes quasiment étanches : le lycée (les lycées) et le supérieur. Si on veut, dans le cadre du système LMD (licence-master-doctorat, processus de Bologne), atteindre l'objectif d'une élévation du niveau de qualification (*cf.* La stratégie nationale pour l'enseignement supérieur – StraNES), comment mieux articuler les parcours entre lycée et enseignement supérieur pour assurer les conditions d'un vrai *continuum* d'études « bac-3/bac+3 » ? C'est la problématique du colloque qu'organisent le Sgen et la CFDT le jeudi 25 janvier 2018 dans les locaux de la Confédération à Paris. • A. T.

Grand rassemblement militant de la CFDT

« Le progrès en tête ! »

Par Élisabeth Ritzenthaler

Le 31 mars 2017, la CFDT est devenue la première organisation syndicale dans le secteur privé. Dès l'officialisation des résultats, Laurent Berger l'a annoncé : « nous organiserons un rassemblement de plus de 10 000 militants pour poursuivre la dynamique en vue des prochaines échéances et amplifier notre action de terrain ».

Cette première place est la démonstration que les salariés se reconnaissent dans une organisation qui propose et poursuit la recherche du progrès pour tous. Alors mobilisons-nous pour célébrer une CFDT forte de la richesse de ses militantes et militants, et donner envie aux salariés de nous rejoindre à l'occasion du « Progrès en tête ! », un grand rassemblement qui se tiendra le mardi 3 octobre de 10 h 30 à 17 h au Paris Event Center, porte de la Villette.

Ce temps fort festif sera aussi l'occasion de relever ensemble les défis à venir, notamment les élections dans la fonction publique de décembre 2018, et de porter les revendications CFDT dans le nouveau contexte politique.

Pour en savoir plus sur le programme, le transport et s'inscrire, il suffit d'aller sur la plateforme : https://3octobre2017.cfdt.fr

AGENDA

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site sgen-cfdt.fr

03 | 10 2017

« LE PROGRÈS EN TÊTE », GRAND RASSEMBLEMENT MILITANT DE LA CFDT

Mardi 3 octobre de 10 h 30 à 17 h.
Paris Event Center, porte de la Villette, Paris 75019.
Pour s'inscrire : https://3octobre2017.cfdt.fr

18-09 | 07-10 2017

LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN

Les lycéens en classe de seconde sont le public privilégié de ces trois semaines organisées pour connaitre les droits et devoirs des élèves, découvrir les instances lycéennes, la vie de l'établissement et concevoir des formes d'engagement lycéen.
https://huit.re/1_oqbU9C

©MEN

15 | 11 2017

« QUELLE AUTONOMIE, QUELLE GOUVERNANCE POUR LE PREMIER DEGRÉ EN FRANCE ? »

Des professionnels du monde de l'éducation ont accepté l'invitation du Sgen-CFDT à venir débattre de cette question fondamentale pour l'avenir de l'école (*cf.* ci-contre).
CFDT - 4, boulevard de la Villette, Paris 75019.

RENTRÉE 2017

MOOC À NE PAS RATER

« La classe inversée à l'ère du numérique », un Mooc Canopé (début du cours : 19 octobre).
« Éducation par la recherche : climatologie à l'École », un Mooc Savanturiers (début du cours : 26 octobre).
Informations et inscription : https://www.fun-mooc.fr/

D'après DominikMoser / Pixabay

DOSSIER

Première rentrée scolaire pour le gouvernement

Réalisé par Catherine Nave-Bekhti et Alexis Torchet

Alors que vient d'avoir lieu la première rentrée scolaire après l'élection présidentielle et les élections législatives, le Sgen-CFDT revient sur les mesures qui se mettent en place.

Comment les apprécier ? Comment les analyser ? Quel modèle scolaire dessinent-elles ? Quelle place le ministère de l'Éducation nationale et le gouvernement donnent-ils aux personnels dans leur politique ? Enfin, comment aborder les chantiers qui vont s'ouvrir, notamment bac, temps et espace de l'enfant au XXIe siècle ?

Évaluer le système n'est pas évaluer les élèves

© janeb13/Pixabay

Les syndicats ont découvert fin aout les évaluations nationales de CP (en septembre) et de 6e (en novembre).

Pour le Sgen-CFDT, le ministère mélange deux objectifs en déployant ces évaluations : l'évaluation au service des apprentissages et l'évaluation au service du pilotage du système.

Pour une évaluation au service des apprentissages, des évaluations nationales standardisées ne sont pas nécessaires. Les professeurs savent organiser en début d'année des activités leur permettant d'apprécier la position des élèves dans leurs apprentissages. S'il faut mieux organiser ce moment de l'année, invitons les équipes à se saisir collectivement de cette problématique. C'est ainsi que l'on incarne la confiance faite aux personnels, qu'on reconnait leur expertise, leur responsabilité et donc leur liberté d'ajuster leurs gestes professionnels pour permettre aux élèves de réussir à l'échelle du cycle.

Le ministère ayant pris sa décision, pour le Sgen-CFDT, il faut prévoir, organiser et reconnaitre le travail des équipes autour du résultat de ces évaluations. Mais quel temps est prévu alors que la concertation n'a que peu de place dans l'organisation collective du système scolaire ? Cela fait partie des 108 heures pour les professeurs des écoles ? Cela fait partie des missions liées à l'enseignement pour les professeurs de collège ? Comme si le temps n'était pas déjà saturé, dépassé.

Pour le Sgen-CFDT, évaluer les politiques publiques est indispensable, mais il faut s'y prendre autrement.

C'est ce que montrent les travaux du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), de l'Institut français de l'éducation (Ifé) et de nombreux chercheurs et chercheuses en sciences de l'éducation.

LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION repose sur l'ensemble des personnels qui veulent voir leur professionnalité reconnue et revalorisée, qui veulent un cap qui donne un sens à leur travail. Il ne s'agit donc pas d'accepter n'importe quelle orientation pour les politiques éducatives. Pour le Sgen-CFDT, l'École doit contribuer à l'émancipation, doit encore se démocratiser pour lutter contre les inégalités.

RECONNAITRE L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS : NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE

Il est aujourd'hui difficile de recruter et d'assurer partout la continuité du service public. La rémunération n'est pas la seule clé, mais c'est un élément incontournable d'une politique d'attractivité pour tous les métiers. Si le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) n'épuise pas nos revendications, sa mise en œuvre pleine et entière est indispensable. Au-delà, il faut continuer à faire évoluer les rémunérations afin que les différentes catégories soient traitées équitablement (entre enseignants du premier et du second degré par exemple), et afin de faire progresser l'égalité de rémunération entre femmes et hommes.

Il faut aussi porter l'effort sur les indemnités de résidence si l'on veut améliorer l'attractivité du métier et de l'ensemble des territoires d'exercice : ainsi près d'un enseignant sur deux débute sa carrière dans les académies de Créteil, Versailles et Amiens, où le cout du logement grève le pouvoir d'achat.

En annonçant brutalement la réduction drastique du nombre de contrats aidés, le gouvernement a précarisé de nombreuses personnes, balayant d'un revers de main les missions assurées. Si le Sgen-CFDT s'est dit satisfait de l'annonce d'une augmentation des moyens consacrés à l'accueil des élèves en situation de handicap. Il dénonce avec force tant les faux-semblants que la disparition des contrats aidés dévolus à l'aide administrative. Les tâches réalisées par les personnels sous ce statut précaire (accueil des élèves, aide à la surveillance, secrétariat, accueil téléphonique, préparation matérielle) sont indispensables. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer ne précise pas qui aidera les personnels à effectuer ce travail. Les directeurs d'école sont en effet, pour la très grande majorité, en charge d'une classe en plus

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire accompagné par un AVS (AVSI, AVSM) - public et privé. *(Source : rapport 2016 du médiateur de l'EN)*

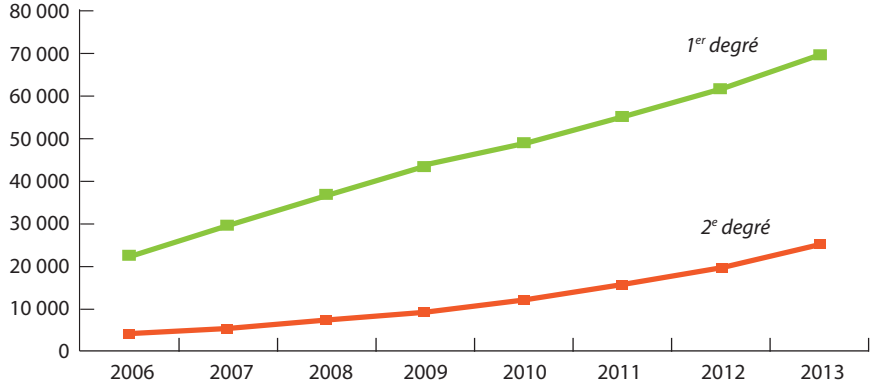

© StockSnap/Pixabay

des tâches de direction et ce sont bien leurs conditions de travail qui vont se retrouver dégradées. C'est donc une organisation entière de l'activité des écoles qui est aujourd'hui remise en question.

UNE ÉCOLE QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Pour le SGEN-CFDT, enseigner est un métier qui s'apprend sur plusieurs années et tout au long de la carrière. Ce principe impose de nouvelles orientations dont les Éspé doivent être les pilotes. Un *continuum* de formation, de la licence aux premières années d'enseignement, est indispensable pour mieux répondre aux exigences des métiers de professeur et de CPE. Le master Meef doit permettre deux années consécutives de formation en alternance avec une mise en responsabilité progressive, une formation en alternance rémunérée et des concours positionnés en fin de M2. La formation continue sur le temps de travail doit être garantie et renforcée, des moyens de remplacement suffisants y être consacrés. Elle doit répondre aux besoins émanant des équipes et ne doit en aucun cas être conçue comme une simple transmission d'injonctions descendantes, à l'image de ce qui est programmé pour la mise en œuvre des CP à 12.

Le Sgen-CFDT veut une école qui lutte contre les inégalités, les premières mesures ne vont pas toutes dans ce sens.

L'« assouplissement de la réforme du collège » (selon la terminologie ministérielle) en particulier ne contribue pas à la démocratisation de l'École, ce qu'a souligné François Dubet lors d'une rencontre organisée par le Sgen-CFDT le 6 septembre (voir page suivante).

Traiter en urgence de la question des rythmes à l'école primaire en raisonnant sur le seul temps scolaire a eu pour effet de mettre les communautés éducatives au pied du mur à quelques semaines de la rentrée. Près d'un tiers des communes est ainsi revenu aux quatre jours.

Il faut pour le Sgen-CFDT une approche globale des temps de l'enfant au niveau de la journée, de la semaine et de l'année et une organisation scolaire pensée avec tous les acteurs et donc : une véritable évaluation du dispositif de 2013 ; un accompagnement financier pérenne des collectivités territoriales ; une limitation de la journée scolaire à 5 h 30 et une réflexion sur les temps dépassant le cadre hebdomadaire ; la déconnexion du temps de classe des élèves et du temps de travail des enseignants pour reconnaitre leur travail invisible.

Le débat sur les temps éducatifs n'est donc pas clos.

Alors que débutent les concertations sur l'entrée dans le premier cycle universitaire, le Sgen-CFDT s'oppose à toute définition malthusienne. Tout élève doit pouvoir continuer à mettre en œuvre son projet.

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions dans le post-bac, le Sgen-CFDT propose de privilégier une *vraie* « orientation active » à partir du dossier de chaque candidat. Cela suppose un travail commun entre les enseignants du second degré et du supérieur pour éviter un décalage entre compétences des élèves et compétences ●●●

L'impact du PEDT sur la prise en compte des questions éducatives selon la taille des collectivités. Pourcentage de réponses positives à la question "Le PEDT a-t-il aidé votre collectivité à mieux se saisir des questions éducatives ?".
(Source : enquête d'octobre 2016)

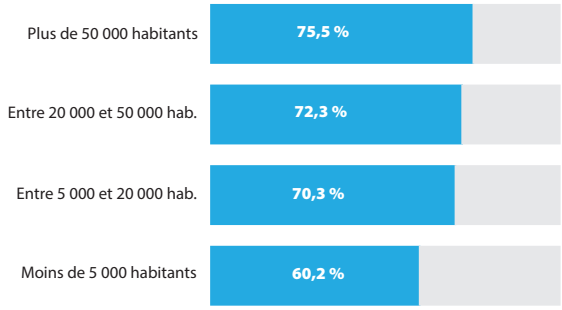

Réussite en licence des étudiants selon la série de leur bac.
(Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, février 2016)

Série	Part des inscrits (%)	Taux de réussite en 3 ou 4 ans	Dont réussite en 3 ans (%)
Littéraire	19	44,7	31,7
Économique	27,5	50,5	35,4
Scientifique	24,5	50,6	36,4
Ens. bac général	71	49	34,7
Techno. STG	11,6	14,9	8,1
Autres bac techno.	6,2	18,6	11,5
Ens. bac techno.	17,8	16,2	6,9
Bac professionnel	6,1	6,4	3,7
Ens. bacheliers	94,9	40,1	28
Non-bacheliers	5,1	33,8	24,4

Séminaire "Regards croisés sur les premiers mois de Blanquer"

"Accorder recherche et action politique"

LE SGEN-CFDT ORGANISAIT LE 6 SEPTEMBRE UNE RENCONTRE ENTRE DES MILITANTS ET TROIS CHERCHEURS : FRANÇOIS DUBET, CARINE ROYER ET VINCENT TROGER. ENSEMBLE, ILS ONT ANALYSÉ LES PREMIÈRES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. LE DÉBAT A TOURNÉ AUTOUR DE DEUX QUESTIONS : QUEL NOUVEAU MODÈLE ÉDUCATIF CES MESURES DESSINENT-ELLES ? EST-IL À REDOUTER ?

L'utilisation de travaux scientifiques par le ministre comme élément de légitimation de son action et donc la question de la place de la recherche dans l'élaboration des politiques publiques ont été au cœur des échanges.
Pour Carine Royer, maitre de conférence en psychologie cognitive à l'université de Cergy-Pontoise, les premières mesures annoncées par Jean-Michel Blanquer comme les CP dédoublés, les évaluations nationales en CP et 6e ou la polémique sur la méthode syllabique montrent bien la difficulté d'accorder en France recherche et politiques publiques. Ainsi sur la lecture, la conférence de consensus de 2013, organisée par l'Ifé et le Cnesco, a permis de montrer sur le plan scientifique que la méthode syllabique est plus efficace pour un grand nombre d'élèves. Mais elle a aussi montré que la méthode globale n'empêche pas d'apprendre à lire, et que l'écriture et la compréhension de texte sont aussi indispensables.
Elle regrette que les évaluations en CP réduisent les élèves à leurs capacités cognitives. C'est bien l'apport de différents travaux de recherche qui doit être pris en compte – et pas dans un seul courant ou champ disciplinaire.
Pour François Dubet, sociologue, le ministre propose davantage un projet de « philosophie scolaire » qu'un modèle éducatif étayé scientifiquement. Il raisonne comme un expert des comparaisons internationales. Il reste muet sur des sujets essentiels comme la mixité scolaire ou la formation des maitres. Il priorise la réduction des inégalités scolaires en début de scolarité au risque de considérer par la suite la compétition scolaire et les inégalités qui en résulteront comme justes. Cela légitimerait le rétablissement de filières d'excellence sélectives et ségrégatives dès le collège.
Pour Vincent Troger, maitre de conférence à l'université de Nantes, le ministre ne présente pas une politique libérale (au sens anglo-saxon du terme) s'appuyant sur la confiance à l'égard des enseignants. Il reste dans un modèle « top-down » qui inquiète, notamment au regard du discours sur l'autonomie des chefs d'établissement, alors qu'il faudrait une autonomie de l'équipe. Vincent Troger note également l'absence de vision sur le devenir de l'enseignement professionnel et technologique.

© Isabelle Lacaton

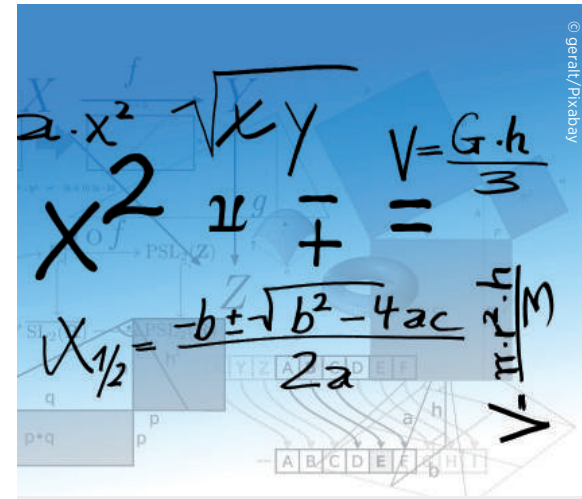
© geralt/Pixabay

attendues dans le post-bac. Cette orientation implique un accompagnement personnalisé, tout au long du *continuum* bac-3/bac+3 qui pourrait, à l'entrée à l'université, donner lieu à un contrat pédagogique avec l'étudiant permettant de répartir sa formation de licence sur quatre ans le cas échéant.

Une telle organisation est indissociable de la mise en place d'un bac modulaire construit au fil du parcours de l'élève, du développement d'un « parcours avenir » d'orientation de la seconde à la première année post-bac et de la reconnaissance de l'évolution du travail pour l'ensemble des personnels.

Voir article du Sgen-CFDT sur sa conférence de presse de rentrée : https://huit.re/xefD5nXo.

C’est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- Alors, cette rentrée ?

- J’ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer… pas évident quand on débute.

- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l’inconnu ». Victor Hugo.

- Cela dit, s’il m’arrive quoi que ce soit, je suis parée… Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.

- « Aux âmes bien nées, la valeur n’attend pas le nombre des années »…

- … Corneille.

- Bravo !

OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.
Profitez **d’une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d’un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.
Pour plus d’informations : maif-oje.fr. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

Offres valables du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1re et 2e année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2017 hors options. Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2018 de l’assurance des risques professionnels Offre Métiers de l’Education associée : à l’assurance habitation ou à l’assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).

L’Offre Métiers de l’Éducation est conçue dans le cadre d’un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d’assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d’assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

Guide pour la réforme de l'évaluation

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation comporte deux dispositions complémentaires : un accompagnement des personnels tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière. Le Sgen-CFDT s'est engagé pour la cohérence et la continuité de ces deux dispositifs : ils doivent faire évoluer les relations entre les évaluateurs et les évalués dans des rapports de confiance dont les objectifs sont l'action pédagogique et la réussite des élèves. Les rendez-vous de carrière sont des moments privilégiés où les évaluateurs portent un regard sur une période professionnelle donnée et tracent avec l'évalué des perspectives d'évolution professionnelle. Le Sgen-CFDT a participé activement à l'élaboration du guide du rendez-vous de carrière afin que les personnels soient préparés, tant par les évalués que par les évaluateurs. Il a vocation à accompagner les acteurs concernés à la fois dans la préparation et dans le déroulement du rendez-vous de carrière. Il comprend un « Document de référence de l'entretien » dont les items guident le déroulement des entretiens. L'agent est invité à effectuer une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique. Le Sgen-CFDT, au contraire de la plupart des organisations syndicales, a insisté sur l'importance que les agents soient actifs dans le processus des rendez-vous de carrière, comme dans les rencontres dans le cadre de l'accompagnement. Il est ainsi essentiel qu'une culture de l'auto-évaluation et du dialogue de confiance s'instaure, bien différente de l'ancien mode de notation qui ne satisfaisait ni les agents ni les corps d'encadrement. Le document de référence sera téléchargeable sur une application appelée SIAE qui servira au déroulement du processus d'évaluation. • V. B.

Évaluation des personnels enseignants dans le supérieur

Un arrêté lacunaire

Par Christophe Huguel

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) rénove totalement le processus d'évaluation des personnels enseignants.

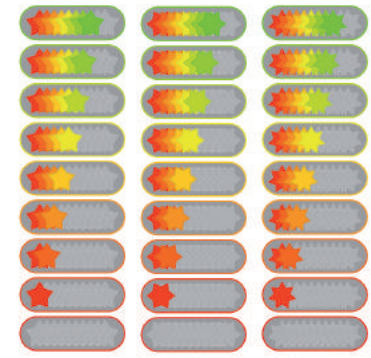

© DavidZydd / Pixabay

LA PROCÉDURE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Lors de sa carrière, un enseignant aura quatre « rendez-vous de carrière » (aux 6e et 8e échelons, au bout de 2 ans dans le 9e et un dernier après le 3e échelon de la hors classe). Ce rendez-vous consiste en une inspection suivie d'un entretien, d'abord avec l'inspecteur pédagogique régional, puis avec le chef d'établissement. Un compte-rendu complété par les deux évaluateurs est formalisé selon une grille de compétences, issue du référentiel métiers de 2013.

QUELLE APPLICATION DANS LE SUPÉRIEUR ?

Ce modèle est toutefois inopérant pour les professeurs agrégés (Prag) et les professeurs certifiés (PRCE) affectés dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la grille élaborée par le ministère et présentée aux organisations syndicales n'est nullement adaptée au travail des Prag et PRCE. Elle ne rend absolument pas compte de leur travail. C'est le cas des items « s'assurer de l'acquisition des savoirs et savoir-faire par les élèves » ou « installer et maintenir un climat propice aux apprentissages » dans la mesure où il n'y a pas d'inspection des enseignants dans le supérieur. Sachant que les évaluations des enseignements par les étudiants ne sont pas nominatives (ce qui n'est pas souhaitable), ni ciblées sur des cours précis, elles ne peuvent pas non plus servir de base à cet exercice. Plusieurs items sont, sur le principe, acceptables. Mais ils doivent impérativement être repensés dans le contexte d'un enseignement destiné à des adultes. En effet, il n'est pas opportun de parler d'action « éducative » envers des personnes majeures. Pas plus qu'il ne convient de mentionner le rôle des « parents d'élèves ».
La Fédération est donc intervenue pour que cet arrêté soit modifié.

Cf. Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'Éducation nationale : https://huit.re/jDqmUG4c

PDMQDC mort annoncée

Le Sgen-CFDT déplore la disparition du dispositif « Plus de maitres que de classes ». Initiée en 2013, cette mesure visait à renforcer les moyens de l'éducation prioritaire pour réduire les écarts de résultats des élèves sur le territoire, en affectant un enseignant supplémentaire en cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et ainsi permettre la co-intervention en classe, le travail en groupe, le dédoublement de classes. Faute de temps, son impact sur le travail des élèves n'a pu être évalué, mais sa mise en œuvre a donné lieu à une réflexion d'équipe sur les pratiques pédagogiques engagées, réflexion qui impliquait un travail collectif sur le long terme. Cette projection se limite aujourd'hui à quelques écoles, la suppression du dispositif au profit des « CP à 12 » s'opérant dans plus de 85 % des REP+. Cependant, le Sgen-CFDT encourage les équipes à proposer leur choix d'organisation des enseignements pour le cycle : par exemple, programmer une heure de lecture décloisonnée, une intervention en binôme dans certaines classes à certains moments en fonction des besoins repérés… • A. C.

Équipements numériques dans l'espace de travail

BYOD : l'École d'AVAN

Par Guillaume Touzé

« L'évolution historique du couple support-message est une bonne variable de la fonction d'enseignement. » Michel Serres, *Petite poucette* (2012).

BYOD OU AVAN

L'acronyme BYOD (*Bring your own device*) est d'abord né dans les entreprises qui ont autorisé, voire encouragé, les employés à utiliser leur propre matériel. La transposition française la plus utilisée est AVAN (Apportez votre appareil numérique). Notons que la Commission nationale de terminologie, souvent en retard d'une révolution, préconise AVEC (Apportez votre équipement de communication).
C'est cet oubli du passage du téléphone portable au smartphone (ordiphone, en français réglementaire) qui a freiné, et freine encore, la pratique dans l'éducation. En 2010, la loi sur l'environnement a interdit le téléphone portable dans les écoles et collèges pour respecter le principe de précaution lié aux dangers des ondes électromagnétiques, mais seulement « durant les activités d'enseignement » (article L511-5 du *Code de l'éducation*).
Plus récemment, un candidat à la présidentielle de 2017 a inscrit cette interdiction dans ses promesses de campagne en expliquant que c'était pour que les élèves ne soient pas distraits dans l'écoute du professeur…

Les projets AVAN font évoluer la forme scolaire.

UNE PROHIBITION D'ARRIÈRE GARDE

Les nombreuses expérimentations menées ces dernières années ont montré que ces dangers supposés étaient faciles à éviter et qu'il était plus profitable de développer les usages scolaires des smartphones plutôt que de tenter de les interdire. À vrai dire, ces expérimentations s'inscrivent dans une démarche pédagogique, centrée sur l'élève, qui facilite le cadrage par des chartes d'usages plus que par le règlement, et rend naturel pour les enseignants comme pour les élèves, l'idée que l'ordinateur qu'ils ont dans la poche peut et doit servir aux apprentissages.

UN USAGE FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES

Pour l'élève, l'utilisation de l'appareil personnel est sécurisant et les pertes de temps liées à la prise en main technique sont réduites. Il entre ainsi plus vite et plus naturellement dans les apprentissages pédagogiques. Les échanges avec ses pairs sont aussi facilités par cette démarche. Plus généralement, les projets AVAN modifient les relations élèves-enseigants et élèves-élèves, obligent à questionner les espaces d'apprentissage et font évoluer la forme scolaire.

Contact et sites utiles

Deux dossiers complets sur le Byod pour l'éducation
- **https://huit.re/doJOJAVw**

Dossier du réseau Canopé.
- **https://huit.re/hZxu109K**

Dossier de l'Agence du numérique.

- **https://huit.re/cYCytqPV**

Le projet de David Cohen et Brice Sicart, enseignants en arts plastiques (académie de Nice).

- **https://huit.re/hXbprrsX**

D'autres exemples de projets pour s'inspirer…

- **https://huit.re/ux9URQdL**
- **https://huit.re/NpjYAknD**

Deux exemples de chartes d'usages.

Ludovia
14e édition

EN DIFFÉRÉ D'AX-LES-THERMES

L'université d'été du numérique éducatif, qui a réuni cette année près de 1 000 personnes, avait pour fil rouge le thème : « Partages, échanges & contributions avec le numérique ». Quelque part entre le salon, la formation, le laboratoire, la représentation institutionnelle, Ludovia est une ruche fourmillant de personnes d'horizons épars venues se rencontrer et échanger de manière informelle, ou du moins plus informelle que dans les usuels rassemblements académiques ou ministériels. Ainsi se côtoient des enseignants innovants ayant choisi de finir leurs congés d'été en bonne compagnie et de picorer de bonnes idées avant la rentrée, des délégués académiques ou ministériels, des responsables de collectivités territoriales se questionnant sur la conduite de projets intégrant les outils numériques, des éditeurs et sponsors.

ÉCHANGES PROLIFIQUES

Difficile de rendre compte du bouillonnement et de l'énergie se dégageant de ces journées qui enchainent conférences, échanges de pratiques, ateliers, visites de stands, soirées en terrasse où se poursuivent les conversations pour refaire le monde du numérique éducatif, mais surtout le système éducatif en lui-même. Quelques mots-clefs à retenir : confiance, concertation, autonomie, mutualisation, co-formation… Très présentes dans les esprits, la question des espaces d'apprentissage et celle, en filigrane, de la coopération entre élèves et entre adultes au sein des structures éducatives. Mais aussi un triste constat : qu'il est difficile encore dans certains endroits de faire bouger les lignes…. • N. N.

> http://ludovia.org/2017/
> Pour retrouver les vidéos des conférences, interviews… : https://huit.re/VideosLudovia14

Témoignage

Éducation pour toutes et tous

Stéphane Granado est conseiller principal d'éducation (CPE) depuis 1997. Pour *Profession Éducation*, il témoigne de son accompagnement d'élèves de nationalité étrangère parfois en difficulté administrative.

Le droit à l'éducation, reconnu par de nombreux traités, devrait être inaliénable et pouvoir s'exercer dans des conditions de vie sereines. Or, une situation administrative irrégulière est source de stress pour les élèves et leurs familles dès lors que plane la menace d'une expulsion. Pour moi, tout a commencé en 2006 lorsque, par la force des choses et par conviction, j'ai entrepris des démarches pour une mère d'élève chinoise placée en centre de rétention et donc menacée d'expulsion. À cette occasion, j'ai pu m'appuyer sur le Réseau éducation sans frontières (RESF) présent dans les établissements scolaires de toute la France. RESF permet d'éviter des expulsions en manifestant la solidarité de la communauté scolaire vis-à-vis de familles et de jeunes majeurs menacés. Outre les conseils donnés

© Pixabay / Madalinlonut

lors des permanences et les actions de soutien, RESF a initié avec d'autres associations et en lien avec diverses mairies « le parrainage républicain des sans-papiers ». Lors de ce parrainage républicain, deux citoyens français (marraine et parrain) s'engagent à accompagner dans ses démarches une famille ou une personne étrangère en situation irrégulière.

UNE LÉGISLATION COMPLEXE

D'autres mouvements et associations peuvent aussi aider et conseiller les sans-papiers, notamment la Cimade ou le Gisti. Avant d'entreprendre toute démarche pour demander un titre de séjour auprès de la préfecture et pour éviter toute initiative malheureuse, il faut accompagner les sans-papiers à la permanence d'une organisation spécialisée dans le droit des étrangers. En effet, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) est un texte complexe, et très souvent modifié depuis une dizaine d'années. Sans des conseils avisés, le risque est grand de faire une demande de titre de séjour inadaptée à la situation. De surcroît, RESF comme la Cimade, entre autres, ont des contacts, voire des rendez-vous réguliers, avec les responsables de la préfecture, une démarche d'autant plus utile que les préfectures ont des pratiques diverses et des interprétations variables de la loi (Ceseda) ou des circulaires assouplissant les critères de régularisation. Ainsi, grâce à l'aide et à l'intervention de la Cimade, une jeune Ivoirienne – que j'ai parrainée – a pu avoir un titre de séjour étudiant.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Pour l'instant, le nouveau gouvernement n'a pas évoqué de refonte du Ceseda pour le rendre plus favorable à l'immigration et ne semble pas avoir prévu de régularisation des sans-papiers. Élèves et familles étrangers sans titre de séjour ont donc besoin de notre soutien pour construire leur vie en France.

Contact et sites utiles

● https://lc.cx/qvEC
Fondé en juin 2004, le Réseau éducation sans frontières (RESF) réunit des acteurs associatifs, syndicaux, ainsi que d'autres issus de la société civile et du milieu politique. RESF lutte contre l'éloignement d'enfants étrangers scolarisés en France, notamment en organisant de nombreuses campagnes de sensibilisation.

● www.lacimade.org
Fondé en 1939, le Comité inter-mouvements auprès des évacués (devenu depuis la Cimade) propose une assistance juridique, sociale et linguistique aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Elle gère également des établissements sanitaires et sociaux.

● www.gisti.org
Le Gisti exerce depuis 1972 une veille juridique et analyse toutes les questions liées aux droits à la migration et au séjour, tant en France qu'au niveau européen. Le Gisti édite de nombreux guides juridiques.

France Fraternités

Créée dans le cadre des actions artistiques, culturelles et citoyennes promues par Fraternité générale !, mouvement apolitique né à la suite des attentats parisiens de janvier 2015, l'association laïque France Fraternités propose des dispositifs de prévention et de protection destinés aux personnes exclues, discriminées, fragilisées – quels que soient leurs âge, sexe, religion, origine. Son nom revendique une fraternité plurielle pour répondre à la pluralité des difficultés que rencontrent les plus démunis en matière de santé, d'éducation, de formation, de logement, d'emploi, de culture… « Nous voulons poser les bases d'une véritable fraternitosphère, un courant bienveillant, mais un courant de combat. Un combat contre l'abandon de certains de nos compatriotes, un combat contre le complotisme et le révisionnisme essaimés dans le cerveau de notre jeunesse. Un combat pour l'éducation et pour la transmission des valeurs ». Programme rallié par nombre de partenaires comme l'illustre la variété des ressources publiées en ligne, dont beaucoup sont le fruit d'une collaboration avec d'autres associations. Une attention particulière est portée à la culture citoyenne, avec par exemple la série vidéo consacrée aux valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité, laïcité) commentées par des personnalités issues de la société civile, des mondes politique ou scientifique. Les problématiques dégagées induisent un découpage par séquence de deux à cinq minutes adapté au travail avec les élèves. Un autre effort pédagogique cible l'éducation aux médias. Ainsi des vidéos Propagande qui décryptent images, affiches, slogans…Cliquer sur le site, c'est l'adopter ! • A. N.

france-fraternites.org/

Militants Sgen, F3C et Fage à la Maison professionnelle du spectacle vivant d'Avignon.

Un atelier de pratique artistique avec des collégiens au théâtre du Pont-Tournant à Bordeaux.

Les fédérations Culture et Éducation de la CFDT se sont retrouvées le 15 juillet à Avignon pour débattre sur le rôle des pratiques artistiques dans la lutte contre la production des stéréotypes au sein de l'École.

Jean-Claude Lallias *
"il convient de distinguer l'archétype du stéréotype"

* ENSEIGNANT DE LETTRES MODERNES, CONSEILLER THÉÂTRE À CANOPÉ.

Qu'est-ce qu'un stéréotype ?

Nous structurons notre monde en catégorisant, cela nous permet de le comprendre… Parlons alors d'archétypes. Mais il convient de distinguer l'archétype, qui vise l'universel, du stéréotype qui intentionnellement réduit à quelques repères destinés à minorer ou à nuire. Utilisé consciemment ou non, le stéréotype interprète la distinction comme un moyen de « faire offense ». Il y a stéréotype dès qu'il y a volonté de nuire : on crée des catégories, puis on hiérarchise et on enferme dans des cases plus ou moins rigides. Là, très vite, on discrimine. C'est de cet enfermement et de ce recours systématique aux catégories, souvent binaires, que naissent et opèrent les stéréotypes.

Qu'apportent l'art et les pratiques artistiques dans la lutte contre les stéréotypes ?

Gilles Deleuze définit l'art comme un tremblement du sens. Il pourrait traduire cet élan de vie qui doit primer à l'École. En outre, l'art est civilisateur en permettant à chacun de regarder l'autre sans haine. La co-intervention en classe permet à l'artiste et à l'enseignant de travailler chacun les objectifs de l'autre, et aux élèves d'expérimenter une place autre, la place de l'Autre.

Si en matière d'éducation artistique et culturelle il ne fallait défendre qu'une mesure auprès des pouvoirs publics…

Sans hésiter, il s'agirait de développer, consolider et systématiser la formation initiale à la co-intervention, au partenariat artistes-enseignants au sein des Espé – comme, bien sûr, du côté des écoles de formation des artistes, ces derniers devant aussi être pleinement conscients de leur mission de médiation de leurs pratiques auprès des jeunes générations.

DR

Rencontre-débat au Festival d'Avignon

Le Sgen et la F3C chassent les stéréotypes

Par Florent Viguié

Le partenariat artistes-enseignants est un levier puissant pour éveiller les jeunes aux questions de tolérance. Penser et vivre la différence, sans hiérarchisation ni domination sous-jacente, est l'un des nombreux enjeux des pratiques artistiques, lesquelles invitent à découvrir l'Autre tout en se distanciant du caractère compétitif de notre système scolaire ; elles touchent le sensible et l'unité de la personne, et ici la rencontre avec l'artiste se révèle un apport précieux.

Ainsi pour le chorégraphe Éric Oberdorff (Compagnie Humaine), l'art questionne les codes pour permettre de s'en affranchir, à travers le jeu et par le corps, selon un langage non verbal et universel. En ce sens, l'éducation doit favoriser une porosité de ces cases où nous nous enfermons et enfermons l'Autre. Il lui revient d'expliquer pourquoi et comment se construisent les stéréotypes, la manière de les reconnaitre à l'œuvre en soi comme chez les autres pour petit à petit toucher à ce qui, au-delà de la différence, nous définit et nous réunit.

« Des stéréotypes à l'émancipation, parcours commun éducation-culture » : https://huit.re/mHjrUyp5

Retrouvez l'intégralité du reportage sur notre site sgen-cfdt.fr

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État.**

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.
Et avec ***e*-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Pour toute information :

> sur le site Internet : **www.fonctionpublique-chequesvacances.fr**

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit + prix appel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX - Affiche_200x270_GDAFP_AE_juin 2017